



## FICHE FINANCIÈRE

<b>Intitulé du projet :</b>	<b>Projet de règlement grand-ducal modifiant :</b> 1° le règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2016 concernant la protection de la sécurité et de la santé des salariés contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail ; 2° le règlement grand-ducal du 13 mars 2025 concernant la protection des salariés contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes ou à des substances reprotoxiques sur le lieu de travail
<b>Ministère initiateur :</b>	Ministère du Travail
<b>Auteur(s) :</b>	Nadine WELTER, Marco BOLY
<b>Tél :</b>	247-86315, 247-76100
<b>Courriel :</b>	nadine.welter@mt.etat.lu, marco.boly@itm.etat.lu
<b>Objectif(s) du projet :</b>	L'objectif du présent projet est de transposer la directive (UE) 2024/869 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 portant modification de la directive 2004/37/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 98/24/CE du Conseil en ce qui concerne les valeurs limites pour le plomb et ses composés inorganiques et pour les diisocyanates.
<b>Autre(s) Ministère(s) Organisme(s)/ Commune(s) impliqué(e)(s) :</b>	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale
<b>Date :</b>	29.08.2025

Le projet de règlement grand-ducal n'a pas d'impact financier.